

Liste des documents à fournir dans le cadre d'une succession

Pour l'ouverture d'un dossier de succession, il convient de fournir les documents suivants lors du premier rendez-vous :

- 3 originaux de l'acte de décès
- Livret de famille du défunt
- Si le défunt a consenti une donation entre époux, une copie de l'acte
- La copie de son contrat de mariage
- Une fiche de renseignement d'état-civil remplie pour chaque héritier
- Les titres de propriétés pour les biens immobiliers
- Un relevé de compte par banque (défunt et conjoint)
- Un relevé de chaque casse de retraite
- Contrat de prêts non encore remboursés
- Les cartes grises des véhicules
- Copie des contrats d'assurance-vie
- Copie de la facture des frais d'obsèques
- Copie de la dernière déclaration de revenus
- Copie des donations consenties par le défunt
- Copie des actes établis lors de la première succession si le défunt était veuf